



Infolettre 4 juillet 2025



**Comptoir de la division de l'urbanisme
Uniquement ouvert sur rendez-vous**

En raison des nombreuses demandes de permis en période estivale et des effectifs requis sur place et sur le terrain, le comptoir de la division de l'urbanisme sera ouvert UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Toute personne qui souhaite rencontrer un inspecteur en personne pour discuter de son dossier, obtenir des précisions ou des renseignements supplémentaires, est invitée à **prendre rendez-vous** par courriel à l'adresse

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

- Vos prénom et nom
- Votre numéro de téléphone de jour
- Votre adresse complète
- L'objet de la rencontre (type de permis requis, précisions souhaitées, etc.)

Ces informations permettront à l'inspecteur de planifier le temps à allouer pour la rencontre.

Comptoir d'accueil de la réception

Toutefois, toute personne qui a reçu la confirmation, par courriel ou téléphone, que son permis était prêt, peut :

- **Venir le récupérer et le signer au comptoir d'accueil** de l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
- **En acquitter les frais** en argent comptant, par virement bancaire (Interac), par chèque ou par carte de crédit (dans ce dernier cas, le paiement peut également être fait par téléphone, et le permis récupéré et signé ultérieurement).

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

Prenez rendez-vous avec un inspecteur par courriel

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

**Club de lecture d'été TD
Jusqu'au mercredi 30 août 2025**

C'est le temps pour les parents d'inscrire leurs jeunes âgés de 14 ans et moins, et d'obtenir leur carnet de lecture TD pour une autre saison de lecture estivale ! Que vos enfants soient de grands lecteurs ou des lecteurs occasionnels, ils peuvent participer partout où leurs vacances les mèneront ! Au programme, des ateliers de bricolage tous les mercredis, selon le groupe d'âges, et le tirage de nombreux prix pour les récompenser !

Pour chaque jour où un jeune abonné visite la bibliothèque, qu'il emprunte un livre ou non, il peut obtenir un coupon de participation lui donnant une chance supplémentaire de gagner un des prix.

Parmi les prix à gagner pour les 7 ans et moins

- Un bateau pirate Playmobil.
- Le jeu de société : Hungry hungry Hippos
- Trois bandes dessinées « Idéfix »
- Une des 2 cartes-cadeaux de 20 \$ chez Renaud-Bray

Pour les plus de 7 ans

- Une piste de course de voitures téléguidées Mario Kart Carrera Go!!!

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

- Une des 2 cartes-cadeaux de 20 \$ chez Renaud-Bray

Consultez le programme des activités prévues les mercredis en cliquant sur la bulle ci-dessous et inscrivez les dates à votre calendrier ! Elles sont offertes gratuitement et sans inscription.

Alors, c'est parti ! Vive les vacances, vive la lecture !!

[Détails des activités du mercredi](#)



Séance ordinaire du conseil

Le mardi 8 juillet 2025

La 7e séance ordinaire se tiendra à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur situé au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est. La séance sera diffusée en direct sur la page [Facebook](#) de la ville mais également sur le site Internet de notre diffuseur CSUR La Télé à www.csur.tv.

Deux (2) périodes de questions sont réservées aux personnes présentes en salle et qui suivent à distance sur Facebook. La 1^{ère} période est réservée aux

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

- En personne au micro en salle
- À l'avance par courriel à communications@ville.rigaud.qc.ca avant 12 h (midi) le lundi 7 juillet 2025
- En direct, sous le fil d'actualité (vidéo) de la page [Facebook](#) (<https://www.facebook.com/Ville.Rigaud>) de la ville le soir de la séance

Pour consulter l'ordre du jour envisagé

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Travaux d'Hydro-Québec Abattage d'arbres sur le chemin du Bas-de-la-Rivière

Les travaux d'abattage annoncés sur le chemin du Bas-de-la-Rivière plus tôt au mois d'avril seront finalement réalisés **avant le début du mois d'août**, selon la plus récente confirmation reçue d'Hydro-Québec. L'intervention vise des arbres jugés dangereux par des arboristes experts. Les arbres sont identifiés sur la carte. Lorsque des arbres sont situés sur des terrains privés, les propriétaires concernés ont été, ou seront, contactés et informés.

Avant de planter un arbre à proximité des installations d'HQ et d'être surpris par son abattage plusieurs années après, il est impératif que les résidents se renseignent sur les espèces compatibles avec le réseau électrique dont la croissance ne doit pas excéder 2,5 m.

Consultez les espèces compatibles d'au plus 2,5 m

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Réalité virtuelle **Prêt d'un casque maintenant disponible**

La réalité virtuelle débarque à la bibliothèque ! Dès aujourd'hui, si vous êtes âgé de 14 ans et plus, vous pourrez dorénavant emprunter un casque Meta Quest 2 au comptoir des prêts pour explorer cette technologie, de manière amusante ou éducative, dans une aire de jeu désignée dans la verrière de la bibliothèque. Des règles d'utilisation s'appliquent, notamment l'obligation :

- De respecter la durée du prêt, limitée à des périodes de 30 minutes
- De respecter l'aire de jeu désignée pour éviter des collisions et des blessures
- De retirer le casque et de prendre une pause en cas de malaise ou d'inconfort
- De rembourser le matériel en cas de bris

Il est INTERDIT de sortir le casque à l'extérieur de la bibliothèque.

Renseignez-vous auprès d'un membre du personnel de la bibliothèque

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Cinéma sous les étoiles
Le vendredi 11 juillet 2025
Mlle Bottine

La Ville vous invite à une projection en plein air du film *Mlle Bottine* au parc Chartier-De Lotbinière (5, rue Pagé) à 20 h 30. Une histoire touchante entre une jeune orpheline et son oncle musicien, chacun confronté à ses propres défis.

Apportez vos chaises, vos couvertures et portez des vêtements confortables. **Jus et popcorn offerts gratuitement**, une gracieuseté du Club optimiste Rigaud.

En cas de pluie, l'activité aura lieu à la salle de l'Amitié (10, rue Saint-Jean-Baptiste Est). La décision sera annoncée sur la page Facebook de la Ville le jour même, avant 14 h.

Prochain spectacle : *SAM : Articule*, le jeudi 17 juillet à 19 h.

En apprendre davantage sur le film

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Marche en pleine conscience en forêt

Le samedi 2 août 2025

Offrez-vous un moment pour ralentir et vous recentrer lors d'une marche guidée en pleine conscience dans les sentiers de L'escapade. Laissez la nature, le silence et votre respiration vous apaiser. L'activité aura lieu le samedi 2 août de 9 h 30 à 12 h. Gratuit pour les résidents. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Inscrivez-vous dès maintenant

Découvrez tous les détails de la marche

RAPPEL

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Réseau d'aqueduc municipal (urbain) **Interdiction d'utiliser l'eau potable pour arroser les pelouses**

Nos réserves d'eau potable sont toujours fragiles en période estivale, principalement en raison de l'arrosage des pelouses. Pour cette raison, une interdiction d'arroser les pelouses est présentement en vigueur. Rappelons qu'il est essentiel d'utiliser nos réserves d'eau traitée pour fournir en priorité nos besoins essentiels à l'intérieur (boire, cuisiner, se laver, laver son linge) et ceux de la sécurité incendie.

Il est donc INTERDIT :

- **D'arroser une pelouse** au moyen d'un système d'arrosage mécanique, automatique ou au moyen d'un boyau qu'il soit muni ou non d'une lance à fermeture automatique. Tout système programmé doit être désactivé.
- **D'arroser une nouvelle végétation** (pelouse, semences, paysagement) à moins que vous ayez obtenu un permis délivré en bonne et due forme par la municipalité. Tout détenteur d'un permis doit respecter en tout point les conditions émises dans le permis et le rendre visible depuis la voie publique.

Toutefois, il est permis, en tout respect de la réglementation actuelle :

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

automatique tenu à la main en tout temps, entre 20 h et 23 h, selon l'horaire des adresses paires et impaires. L'eau ne doit pas s'écouler sur le sol, dans les entrées ou dans la pelouse. Les fleurs et plantes hors-sol (empotées sans racines dans le sol) peuvent être arrosés du dimanche au samedi entre 20 h et 23 h.

- **D'activer un jouet ou jeu d'eau pour rafraîchir un enfant** (il est interdit de le faire fonctionner sans la présence d'un enfant).

Bien que tout système d'arrosage qui puise l'eau à partir d'un puits privé ne soit pas visé par l'interdiction, les propriétaires sont invités à contribuer à l'effort collectif pour protéger les nappes phréatiques, surtout en raison des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

Consultez ci-dessous (en cliquant sur la bulle) le résumé de la réglementation en vigueur pour les autres usages permis ou interdit selon la réglementation.

Votre eau, c'est notre eau à tous.

Protégeons-là !

Résumé de la réglementation



Vidange obligatoire !

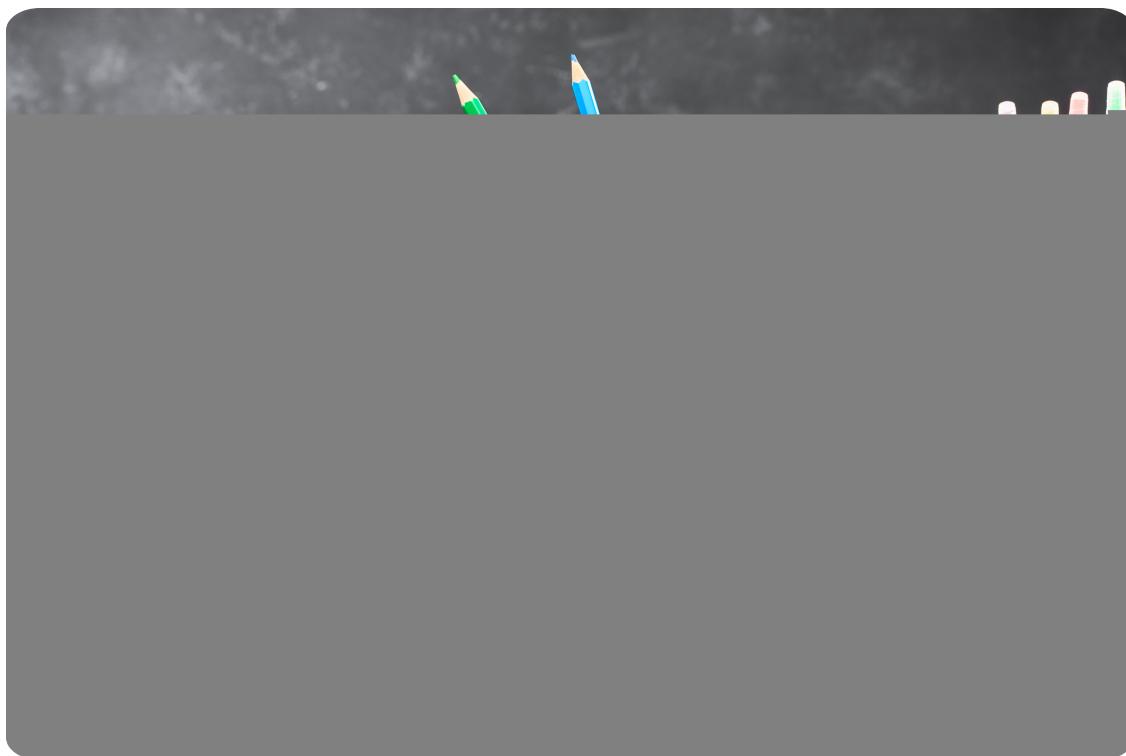
Les propriétaires d'une installation septique qui résident dans le **secteur NORD**, notamment les propriétés localisées au nord de l'autoroute 40 et de la rivière Rigaud, incluant les chemins Saint-Thomas, du Haut-de-la-Chute et de la Fourche, doivent **obligatoirement effectuer la vidange de leur fosse AU PLUS TARD le vendredi 31 octobre 2025.**

Une correspondance vous a déjà été acheminée depuis un bon moment vous avisant que **vous êtes dans l'obligation d'activer votre espace de gestion pour votre fosse dans le portail Nerri avec le code que nous vous avons fourni dans la lettre.** Nerri est la plateforme qui facilite la gestion et accélère les suivis des installations sur le territoire.

**Une vidéo explicative est disponible
(cliquez sur l'image ci-dessous)**

Si vous éprouvez des difficultés techniques lors de l'activation de votre espace client (avec le code que vous avez reçu) OU si vous avez des questions d'ordre général en lien avec Nerri municipal et le nouveau règlement 411-2024 en vigueur, vous êtes invités à communiquer directement avec la Ville par téléphone au 450 451-0869, poste 235 (ou par courriel en cliquant sur la bulle ci-dessous).

Acheminez un courriel concernant Nerri

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)[Accédez à Nerri](#)

**Dons de matériel scolaire
Donnez aux suivants**

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

cahiers et autres articles en bon état pourront être utiles à des familles qui préparent la rentrée.

Apportez vos dons au Service des loisirs, de la culture et du tourisme (102, rue Saint-Pierre, 2e étage), du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h, puis de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Vous pouvez aussi les déposer au comptoir de la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

Les familles en besoin seront invitées à récupérer des articles dès le début du mois d'août. Merci pour votre générosité.

Posez vos questions par courriel

Marché local 2025
Nouvel emplacement
Parc Chartier-De Lotbinière

Le premier rassemblement des artisans et producteurs a eu lieu au parc Chartier-De Lotbinière (5, rue Pagé) le jeudi 3 juillet de 15 h à 19 h. Ne manquez pas les prochaines dates aux mêmes heures:

- Les jeudis : 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 28 août
- Les vendredis : 11 juillet et 8 août

Profitez de la programmation de l'Été Show aux mêmes dates :

- Vendredi 11 juillet à 20 h 30 : [Cinéma plein air - Mlle Bottine](#)
- Jeudi 17 juillet à 19 h : [SAM : Articule](#)
- Jeudi 31 juillet à 19 h : [Béa Bestiole](#)
- Vendredi 8 août à 20 h 30 : [Cinéma en plein air – Minecraft](#)
- Jeudi 14 août à 19 h : [Virginie Cummins](#)
- Jeudi 28 août à 19 h : [Erick Elektrik](#)

Arrivez tôt, combinez magasinage et de divertissement !

Pour tous les détails et la liste des artisans et producteurs



Marché de Noël 2025
Les samedi 13 et dimanche 14 décembre
Soumettez votre candidature

Vous êtes artisan ou producteur et souhaitez faire découvrir vos créations au Marché de Noël de Rigaud les 13 et 14 décembre 2025 ? **Présentez votre candidature en ligne d'ici le vendredi 1er août.** Le Comité sélectionnera les exposants selon la qualité, l'originalité et la diversité des produits. Si votre candidature est retenue, vous recevrez une confirmation par courriel au plus tard le 22 août. Vous devrez alors vous engager à être présent les 2 jours et à payer un frais fixe de 50 \$ pour la location de votre table. En 2024, près de 750 visiteurs sont venus découvrir des produits locaux à la salle de l'Amitié, où se tiendra aussi l'édition 2025, au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est.

Pour soumettre sa candidature

Tout sur le marché de Noël

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Le mardi 8 juillet 2025
Inscription OBLIGATOIRE

Pour participer à la collecte du mardi 8 juillet 2025, il est OBLIGATOIRE de s'inscrire **avant MIDI le lundi 7 juillet 2025** et de fournir vos :

- Prénom et nom
- No. de téléphone pour vous joindre
- Adresse civique
- Soit par courriel (en cliquant sur la bulle ci-dessous) ou par téléphone au 450 451-0869, poste 200

La collecte peut s'étaler sur plusieurs semaines selon les priorités sur le terrain et le temps de parcourir toutes les adresses. Merci de votre patience.

Pour s'inscrire à la collecte par courriel

Tout sur la collecte de branches

Taxes municipales (3e versement)
Le jeudi 10 juillet 2025

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

peuvent effectuer leur paiement de plusieurs façons, notamment à partir de leur compte bancaire, en personne à l'hôtel de ville (par chèque, en comptant, par carte de débit, les cartes de crédit n'étant pas acceptées) ou en déposant leur chèque dans la boîte aux lettres extérieure. La date de réception d'un chèque à l'hôtel de ville est la date de réception officielle (estampe) et non la date d'affranchissement du timbre-poste.

Le 4^e et dernier versement est dû le mercredi 10 septembre 2025.

[Tout sur le compte de taxes](#)

COLLECTE SPÉCIALE

de surplus des matières recyclables

Collecte spéciale de carton et de surplus
de matières résiduelles dans des sacs transparents
Le lundi 7 juillet 2025

Deux fois par an (janvier et juillet), vous pouvez déposer des **sacs transparents** de surplus de recyclables et des **boîtes de carton** à côté de votre bac bleu.

Pour le carton :

- Démonté ou coupé s'il est très grand (ex. : emballage de frigo).
- Empilé ou inséré dans des boîtes de max. 90 cm x 90 cm.
- Déposé à 60 cm du bac (espace requis pour le camion).

Pour les recyclables en surplus :

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)**Retrait du bac :**

Votre bac **doit être retiré** le jour même après la collecte (avant minuit). **Absent**? Demandez à un voisin de le rentrer. (Conformément au [règlement 357-2018.](#))

[Visualisez le calendrier des collectes 2025](#)

Quelqu'un a partagé cette infolettre avec vous ?

Le contenu vous intéresse ?

Abonnez-vous !

[Pour s'abonner aux infolettres](#)

© 2025, Tous droits réservés.

Notre adresse postale :

Ville de Rigaud 106 Rue St Viateur Rigaud, QC J0P 1P0 Canada

[Mettre à jour vos préférences ou se désinscrire.](#)

